

## Rapport annuel 2012

---



---

*Dans le but de déstigmatiser la maladie mentale, les Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale ont focalisé l'attention sur ce vaste sujet pendant onze semaines. Nous avons collaboré activement aux travaux du comité d'organisation.*

## Sommaire

Rapport annuel 2012 .....	1
1 Avant-propos du Président .....	3
2 Sujets politiques .....	3
2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	3
2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé 2010-2015 .....	4
2.3 Alliance santé psychique bernoise .....	4
2.4 Transports publics .....	5
2.5 Intégration professionnelle.....	5
3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau .....	5
3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations .....	5
3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques .....	6
3.3 Relations publiques .....	6
3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap .....	7
4 Questions internes .....	7
4.1 Collaboration avec les organisations membres .....	7
4.2 Comité .....	7
5 Remerciements.....	8
5.1 Collaboration.....	8
5.2 Soutien financier.....	8
5.3 Partenaires.....	8

## 1 Avant-propos du Président

Le rapport annuel 2012 de notre Directrice témoigne que nous avons traité un nombre impressionnant de sujets, mené à bien ou lancé moult activités, projets et démarches, organisé une quantité de conférences et de séances. Et pourtant, malgré ces efforts, nous sommes encore loin de notre but. Je soupire en moi-même : pourquoi est-ce que tout dure aussi longtemps ? Pourquoi n'avancons-nous pas plus vite – alors que nous ne rencontrons pratiquement pas de résistance ni d'opposition ?

Dans le domaine où nous intervenons, le but n'est pas le chemin à parcourir, mais bien le résultat à atteindre. Si une personne qui se noie dans l'Aare nous appelle au secours, nous n'allons par lui répondre : « Patience ! Nous n'en sommes encore qu'au stade du projet ! » Bien sûr, ma métaphore n'est pas appropriée. Les personnes pour lesquelles nous nous mobilisons ne sont pas en train de se noyer, elles ont des gilets de sauvetage et aucun danger ne les menace directement. Il n'est donc pas aussi urgent de les arracher aux flots. Chaque chose en son temps... etc. etc. Je ne suis pas cynique, juste un brin ironique. Et très souvent impatient.

Je me souviens de scènes de ma jeunesse : entre le coin du grand magasin Loeb et la place Bubenberg, les rails du tramway passaient encore à travers le gazon. Dans les vénérables engins, le wattman trônait au moins un mètre au-dessus des rails – une activité pas sédentaire pour un sous. Pour monter dans le tram, trois marches raides, une échelle plutôt qu'un escalier, et le passager se retrouvait sur la plate-forme. Une porte étroite menait à la voiture où deux longs bancs s'alignaient sous les fenêtres. Dans les trains, le voyageur n'était pas beaucoup mieux loti. On se souciait bien peu des personnes en chaise roulante et autres usagers handicapés. Depuis cette époque révolue, 60 ans ont passé. Dans le domaine du handicap, il y a réellement eu des progrès, spécialement ces 20 dernières années et encore plus au cours de la décennie passée. Une constatation qui pourrait me consoler, mais certes pas la personne qui se débat dans les flots de l'Aare.

Je suis pessimiste ? Non, réaliste. Et il me semble honnête d'avouer que nous n'avons pas encore atteint notre but et que les inégalités sociales subsistent. Et parce qu'il en est ainsi, nous devons conjuguer nos efforts et nous mobiliser, comme nous le faisons depuis longtemps et allons continuer à le faire. Qu'on nous comprenne bien : personne n'est responsable ou coupable de la longueur du chemin et de la lenteur de la progression ! Les processus d'évolution sont des processus de croissance. Demandez donc au jardinier ! Prenons exemple sur lui et cherchons à créer des conditions de croissance optimales.

Dans son rapport annuel, Yvonne Brüttsch remercie tous ceux qui s'engagent pour et avec la cch, et je m'associe de grand cœur à elle. J'exprime ici tout particulièrement ma reconnaissance et mon estime à Yvonne Brüttsch et Christa Schwab. Sans ces professionnelles, ces ambassadrices compétentes, travailleuses, intelligentes et opiniâtres, toutes les intentions de la cch resteraient lettre morte. Avec elles et grâce à elles, les postulats deviennent réalité, les projets se matérialisent et les questions trouvent des réponses.

*Kurt W. Meier, Président de la cch*

## 2 Sujets politiques

### 2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

A sa session de janvier, le Grand Conseil a approuvé le plan stratégique, concluant ainsi la seconde étape du projet. En 2012, l'essentiel des activités ont été consacrées au développement de l'instrument de clarification VIBEL (en français : **PEPB = Procédure visant à l'évaluation des besoins particuliers et des prestations**). Brains a évalué le test d'application effectué en automne 2011 et rédigé un rapport final. Le groupe spécialisé intercantonal a collaboré activement aux travaux en discutant les solutions proposées et en se prononçant de façon détaillée sur le rapport final.

En même temps, le canton de Berne a entamé la troisième étape du projet avec les deux cantons de Bâle. Il s'agit tout d'abord de combler les lacunes de la PEPB et de mettre au point un outil et une

procédure simplifiés. Ensuite, la PEPB sera perfectionnée progressivement dans le cadre d'études de cas et de projets pilotes, de façon à ce qu'un instrument validé, utilisable dans la pratique, soit disponible en 2018. Dans le groupe-conseil, la cch s'est employée avec Fassis à ce que, dans les essais pilotes, les prestations ambulatoires et résidentielles soient traitées comme étant de même valeur. Le projet partiel « Economie » se penchera sur la question de savoir comment organiser le changement de système pour éviter une explosion des coûts.

La direction du projet entend mettre en œuvre le plan stratégique pour les adultes handicapés par étapes échelonnées sur plusieurs années et associer à ce processus les différentes parties prenantes. La cch restera représentée dans les groupes-conseil et les groupes de travail afin de défendre les intérêts des personnes handicapées. En début d'année, le Comité a formé un petit groupe de travail pour préparer la cch à cette étape du projet. Le groupe de travail a identifié trois conditions essentielles au succès du changement de système : information/sensibilisation/conseil, coordination de l'assistance et liberté de choix pour les personnes handicapées vivant en institution. En septembre, le groupe de travail a discuté ses idées avec les organisations membres. La prochaine démarche consistera à concrétiser les sujets retenus et à cerner l'apport de la cch au projet.

## **2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé 2010-2015**

En été, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP, a présenté son projet d'ordonnance sur l'enseignement spécialisé. Dans sa réponse à la consultation, la cch a critiqué l'orientation générale de ce texte. Il prévoit en effet que la scolarisation intégrative reste l'exception. De notre point de vue, un tel choix va à l'encontre de la loi sur l'égalité pour les handicapés qui donne aux cantons mission de promouvoir l'intégration des enfants et des adolescents handicapés dans le système scolaire ordinaire. Nous regrettons beaucoup que les deux directions responsables de ce projet aient omis d'élaborer en premier lieu un concept de l'enseignement spécialisée basé sur une conception globale du handicap et axé sur l'égalité des chances, l'égalité des droits et la participation sociale des personnes en situation de handicap.

En prenant nettement position, nous avons voulu influencer sur le débat autour de l'orientation du concept de l'enseignement spécialisé. Début 2013, la SAP et la Direction de l'instruction publique vont se pencher sur la question de savoir si la partie scolaire de l'enseignement spécialisé doit à l'avenir être réglementée dans la Loi sur l'école obligatoire ou rester séparée. Nous nous emploierons à ce que l'enseignement spécialisé devienne partie de l'école obligatoire, comme le prévoit le concordat relatif à l'enseignement spécialisé.

## **2.3 Alliance santé psychique bernoise**

*Christa Schwab*

Début février, Christa Schwab est entrée en fonction au nouveau poste de 60%, consacré à la défense des intérêts et aux relations publiques. Elle est responsable de la mise sur pied et du développement de l'Alliance santé psychique bernoise. L'Alliance entend mettre en place un réseau reliant les personnes touchées, les proches et les professionnels. Elle veut aussi sensibiliser les milieux politiques à la problématique des troubles psychiques et les convaincre de la nécessité d'améliorer la prise en charge psychiatrique.

Dès le départ, l'Alliance santé psychique bernoise a suscité un grand intérêt. Nous constatons qu'il existe une volonté de créer des synergies et de conjuguer les efforts en faveur d'une prise en charge psychiatrique moderne, à l'écoute des besoins des patients. Est-ce que la volonté politique existe aussi ? En adoptant le budget 2013, le Grand Conseil n'a pas dévié de sa politique d'austérité : il a, envers et contre tout, donné son aval aux mesures d'économie pourtant controversées dans le domaine de la prise en charge psychiatrique. Ces coupes compromettent la stratégie « favoriser l'ambulatoire par rapport au résidentiel » et risquent de faire augmenter le nombre de personnes prises en charge en clinique. Il est donc d'une importance cruciale de défendre sur la scène politique les intérêts des personnes handicapées par suite de troubles psychiques.

Pendant l'année écoulée, nous avons activement participé aux activités de différents organismes : groupe-conseil du projet Radio loco-motivo, plénum de la campagne nationale de sensibilisation et comité d'organisation des Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale. Celles-ci se sont déroulées pour la première fois du 3 septembre au 16 novembre et quinze organisations et institutions y ont pris part. Le programme comprenait environ 50 manifestations, réparties dans l'ensemble du canton. Pendant 11 semaines, les Journées d'action bernoises ont attiré l'attention du public sur le sujet de la santé mentale, dans le but de déstigmatiser les troubles psychiques.

## **2.4 Transports publics**

Au milieu de l'année, les CFF ont conclu l'avant-projet consacré à l'extension de la gare de Berne. Nous avons rencontré deux fois la direction du projet et les spécialistes des CFF. Ils nous ont informés au sujet de l'avant-projet, et de notre côté, nous avons pu présenter nos premières suggestions sur la manière d'aménager la gare de Berne en tenant compte des besoins des personnes handicapées. Lors des échanges avec l'Office des transports publics, il a été convenu que les organisations du domaine du handicap participeraient à titre consultatif au processus de planification intitulé « Avenir de la gare de Berne ». Nous sommes très heureux d'être parvenus à établir une collaboration franche et constructive avec les deux principaux acteurs de ce projet.

C'est également vers le milieu de l'année passée que nous avons installé sur notre page d'accueil la « Boîte à réclamation TP ». Chacun peut y signaler les barrières et les obstacles que rencontrent les personnes handicapées désireuses d'utiliser les transports publics. Nous récoltons les réactions et les transmettons aux services compétents. Nous constatons avec plaisir que les usagers utilisent la boîte à réclamation. Quelques-uns des problèmes signalés ne peuvent être résolus immédiatement à cause des délais de transition en vigueur. Nous avons soumis les autres à l'Office des transports publics (par ex. bus pour l'aéroport depuis la gare de Belp) à la BLS (marches coulissantes et système d'information pour les personnes déficientes visuelles) et aux organisations de personnes déficientes visuelles (par ex. annonce du côté où se fait la descente).

## **2.5 Intégration professionnelle**

Le Comité a inscrit le sujet de l'intégration professionnelle à l'ordre du jour de l'assemblée générale de juin. A l'aide d'exemples tirés de la pratique, les participants ont étudié les facteurs qui favorisent l'intégration professionnelle ou y font obstacle. A présent, le Comité va devoir se livrer à une réflexion approfondie sur ce que peut faire la cch pour encourager l'intégration sur le marché primaire du travail. Il a prévu de consacrer une demi-journée du mois de mars à l'étude de cette question.

# **3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau**

## **3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations**

Pour pouvoir atteindre nos objectifs politiques, nous devons travailler en réseau avec les autorités, l'administration, le monde politique et les associations. Les questions politiques qui nous préoccupent ont fait l'objet de nombreux entretiens informels et meetings officiels avec les représentant-e-s des autorités et les acteurs politiques. La rencontre avec le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices est déjà devenue une tradition. Notre avis sur l'ordonnance relative à l'enseignement spécialisé a fait l'objet d'un débat animé et approfondi. Force a été de constater que le principe de l'égalité des droits s'est peu imposé dans l'administration. Le Comité rencontre régulièrement l'OPAH (Office des personnes âgées et handicapées) afin d'approfondir les sujets communs. L'enseignement spécialisé ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique et du rapport sur les adultes handicapés se situent au premier plan des échanges. Ces entretiens nous offrent la possibilité d'exprimer nos avis à un stade précoce des projets.

De concert avec le Conseiller d'Etat Christoph Neuhaus et ses collaborateurs et collaboratrices, nous avons cherché à savoir comment inscrire les principes du **logement adaptable** dans la législation du canton de Berne. Le Conseiller d'Etat nous a recommandé de recourir à une intervention politique. La

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) va en outre utiliser ses canaux pour sensibiliser les communes à la construction adaptée.

Les représentant-e-s de la cch ont collaboré aux groupes-conseil et aux groupes de travail Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés, Stratégie enseignement spécialisé 2010-2015 et Avenir de la gare de Berne. Ils ont aussi participé, dans un autre groupe, à l'élaboration des outils, des bases et des normes relatifs aux **mesures limitatives de liberté**. Il faut, en ce domaine, consentir aux institutions de meilleurs moyens d'agir et surtout leur donner d'avantage d'assurance pour appliquer le droit. Enfin, la cch a obtenu la possibilité, dans le cadre d'une consultation, de se prononcer sur le projet de ce groupe de travail. Elle a constaté avec satisfaction que les intérêts des personnes handicapées y sont réellement pris au sérieux. La cch était également dûment représentée dans le groupe de travail qui a adapté les normes pour la partie francophone du canton. Enfin, nous avons mené des entretiens avec Socialbern, LEBE (Enseignants et enseignantes Berne), Verband der Bernischen SchulleiterInnen et Avenir Social. Ces échanges ont pour but l'information réciproque sur les positions de chacun et sur les questions et intérêts communs.

### 3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

Nous avons déposé notre **avis sur le schéma d'offre 2014 – 2017 pour les transports publics**. Nous y avons formulé des revendications concrètes afin que le principe énoncé dans le schéma d'offre – à savoir rendre les transports publics aussi accessibles que possible aux personnes handicapées – soit véritablement mis en pratique. Nous avons en particulier demandé un concept d'exploitation qui clarifie la question de savoir de quelle manière les véhicules et l'infrastructure doivent être harmonisés pour que le RER Bernois soit directement accessible dans le plus grand nombre de gares possible.

Béatrice Stucki, membre du Comité, a déposé deux interventions parlementaires. Dans sa motion « Personnes handicapées : favoriser l'adaptation des logements », elle a invité le Conseil-Exécutif à inscrire dans la législation du canton de Berne **l'obligation de construire des logements adaptables aux besoins des personnes handicapées**. Lors de sa session de novembre, le Grand Conseil a transmis l'intervention, mais, regrettons-le, seulement sous forme de postulat non contraignant.

Fin 2010 déjà, la cch s'était adressée à l'OPAH pour protester contre l'augmentation de la **participation aux frais de pension dans les institutions pour enfants et adolescents**. Comme l'OPAH n'a pas modifié son attitude, Béatrice Stucki a présenté une interpellation au printemps 2012. Elle voulait savoir si la participation aux frais de pension était une charge insupportable pour les parents d'enfants handicapés. Comme on peut s'y attendre, l'administration ne dispose pas de chiffres exacts ; malheureusement le Conseil-Exécutif n'est ni disposé à annuler l'augmentation ni à prendre des mesures pour éviter les cas de rigueur.

Au cours des sessions de janvier et de novembre, le Grand Conseil a délibéré sur des objets qui touchaient la politique du handicap. Nous avons donc informé les membres du Grand Conseil sur notre position à ce sujet.

Au niveau national, l'association « Non au démantèlement de l'AI » mène une campagne dynamique contre le **deuxième volet de la 6<sup>e</sup> révision de la LAI**. La cch, qui est membre de soutien de l'association, a servi de pont entre ses propres membres et celle-ci. Nous avons transmis les informations et mis l'association en rapport avec des personnes concernées capables de contribuer au lobbying.

### 3.3 Relations publiques

L'année passée, la cch a rédigé deux communiqués de presse à l'intention des médias. Nous les avons informés

- au sujet de nos critiques à l'ordonnance sur l'enseignement spécialisé (la presse a réagi par des articles dans la « Berner Zeitung » et dans le « Bund »)

- au sujet de notre rejet des mesures d'austérité frappant la prise en charge psychiatrique.

Après la décision du Conseil-Exécutif au sujet du Prof. Strik, Christa Schwab et Gerhard Schmutz ont demandé dans une lettre de lecteur à la « Bernerzeitung » et au « Bund » que tous les acteurs consacrent leurs forces au développement de la prise en charge psychiatrique et s'emploient rapidement à appliquer le principe donnant la préférence à l'ambulatoire plutôt qu'au résidentiel.

### **3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap**

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. Il est réjouissant de constater que le nombre de participants augmente d'une rencontre à l'autre, car des conférences se créent dans un nombre croissant de cantons. Le principal sujet abordé cette année était la préparation d'une journée d'étude. Elle nous permettra de discuter avec les autres organisations des mesures à prendre pour mieux défendre l'égalité des personnes handicapées dans les cantons.

## **4 Questions internes**

### **4.1 Collaboration avec les organisations membres**

L'assemblée générale constitue une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, le président de l'association « Non au démantèlement de l'AI » nous a informés sur différents aspects de la question : avancement des travaux au sein du Parlement, position des organisations du domaine du handicap concernant le deuxième volet de la 6<sup>e</sup> révision de la LAI, campagne prévue à ce sujet. En juin, nous nous sommes penchés avec des invités sur les facteurs qui favorisent ou entravent l'intégration professionnelle. En septembre, nous avons réfléchi avec les membres à ce que la cch doit entreprendre pour que le changement de système dans le domaine « Handicapés adultes » s'effectue réellement. En novembre, Caroline Hess-Klein nous a informés sur différents thèmes : convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, état d'avancement de sa ratification et campagne prévue par Egalité Handicap. Comme de coutume, le Comité a profité des assemblées générales pour tenir les membres au courant des activités de la cch. L'assemblée a par ailleurs admis André Lüthy à titre de membre individuel. Equilibrium et le groupe régional bernois de l'association professionnelle Rhythmik Schweiz ont quitté la cch.

Une organisation membre a suggéré que la cch crée une plateforme d'information et d'échange pour les organisations spécialistes du conseil social aux personnes handicapées. Une première séance a eu lieu en novembre ; cette idée suscite un vif intérêt, raison pour laquelle nous allons poursuivre cette expérience.

La commission de collaboration des conférences de personnes handicapées du canton de Berne s'est dissoute en mars; les contacts sont établis et l'information circule. Des séances seront organisées en fonction des besoins.

Au moyen de 24 courriels, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international.

### **4.2 Comité**

Au cours de l'année passée, le Comité s'est réuni en séance sept fois. Lors de ces réunions, les thèmes politiques avaient bien entendu la priorité. Le Comité a par ailleurs préparé quatre assemblées générales. Il a pris connaissance avec satisfaction des résultats très positifs de l'enquête auprès des membres. Apparemment, les organisations membres apprécient le travail effectué par la cch.

## 5 Remerciements

### 5.1 Collaboration

Le Comité et la Direction remercient les personnes et organisations qui ont mis leur temps et leurs connaissances au service de la cch. Sans elles, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Nous voudrions citer nommément ici tous ceux et toutes celles qui ont collaboré au sein du Comité ou d'un groupe de travail (GT).

- *Comité* : Barbara Aeschbacher, Lukas Hohl, Kurt Meier (Président), Käthi Rubin, Josef Stadelmann, Béatrice Stucki.
- *GT enseignement spécialisé* : Barbara Aeschbacher, Kathrin Bodmer, Ursula Beck, Yvonne Brütsch, Martina Nydegger
- *Groupe restreint santé psychique* : Christa Schwab, Lukas Hohl, Daniela Lutz, Ester Maaouia-Brancher, Susanna Regli, Hasim Sancar, Gerhard Schmutz, Regula Thommen, Silvia Wicky
- *Gare de Berne* : Herbert Bichsel, Yvonne Brütsch, Pierre Chanez, Marc Fehlmann, Anton Scheidegger
- *Représentant-e-s de la cch dans les groupes-conseil, groupes de travail et groupes spécialisés* :  
*Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés* : Yvonne Brütsch, Kurt Meier, Josef Stadelmann ; *Mise en œuvre de la stratégie enseignement spécialisé 2010-2015* : Barbara Aeschbacher, Yvonne Brütsch, Ursula Meier-Beck ; *Mesures limitatives de liberté* : Lukas Hohl, Cornelia Nater, Jean-François Mottaz.

Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou abus. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche.

Nous remercions les intervenant-e-s et les participant-e-s qui ont contribué à l'animation de nos assemblées générales. Il s'agit de Daniel Pulver, André Tobler, Ina Osthagen et Caroline Hess-Klein.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements au Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI) dont le collaborateur, Rolf Landolt, a tenu la comptabilité de la cch avec toute la rigueur qui s'impose. Un grand merci également à Pro Infirmis canton de Berne qui a effectué divers envois pour la cch.

### 5.2 Soutien financier

Pro Infirmis canton de Berne nous a alloué sur son fonds d'innovation un généreux subside pour nos projets. Des contributions de solidarité nous ont été versées par le Centre de consultation pour handicapés de la vue du canton de Berne BRSB et le Kantonal-Bernischer Hilfsverein für psychisch Kranke. Un grand merci !

### 5.3 Partenaires

Nous désirons remercier ici tous nos partenaires. Nous mentionnons en particulier les collaboratrices et collaborateurs de la SAP, de la DIP, de la JCE ainsi que de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Notre gratitude va tout autant aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. En conclusion, nous remercions Intégration Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

*Yvonne Brütsch, Directrice*  
Berthoud, janvier 2013

---

#### Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud  
034 423 06 31, [geschaeftsleitung@kbk.ch](mailto:geschaeftsleitung@kbk.ch)  
[www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), CCP 30-441559-4